

Conseil Municipal du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29	Présents : 20	Votants : 24
Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limona Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Xavier Urbain - Pascal Valentin		
Excusés : Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - Marie-Pierre Rebrassé (pouvoir à Muriel Limona Verthier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)		
Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon - Laurent Desbrini - Marie Latapie - Amélie Viallet		
Secrétaire de séance : Anthony Destaing		
Date de convocation : 22 mars 2024		Date de publication : 05 avril 2024

Délibération n°2024-029 - Affectation du résultat du compte administratif au budget principal Aime-la-Plagne 2024

Madame le Maire rappelle l'adoption du compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

1°/ Compte administratif 2023 :

- Excédent de fonctionnement	4 898 001.61€
- Résultats section investissement Restes à Réaliser inclus :	
➤ Déficit sur l'exercice 2023	1 214 868.29 €

Elle propose de procéder à l'affectation du résultat suivante :

2°/ Décision d'affectation au budget primitif 2024 :

- Au financement de la section d'investissement (article 1068)	1 214 868.29 €
- En excédent de fonctionnement reporté article 002	3 683 133.32 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation du résultat proposée ci-dessus.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing